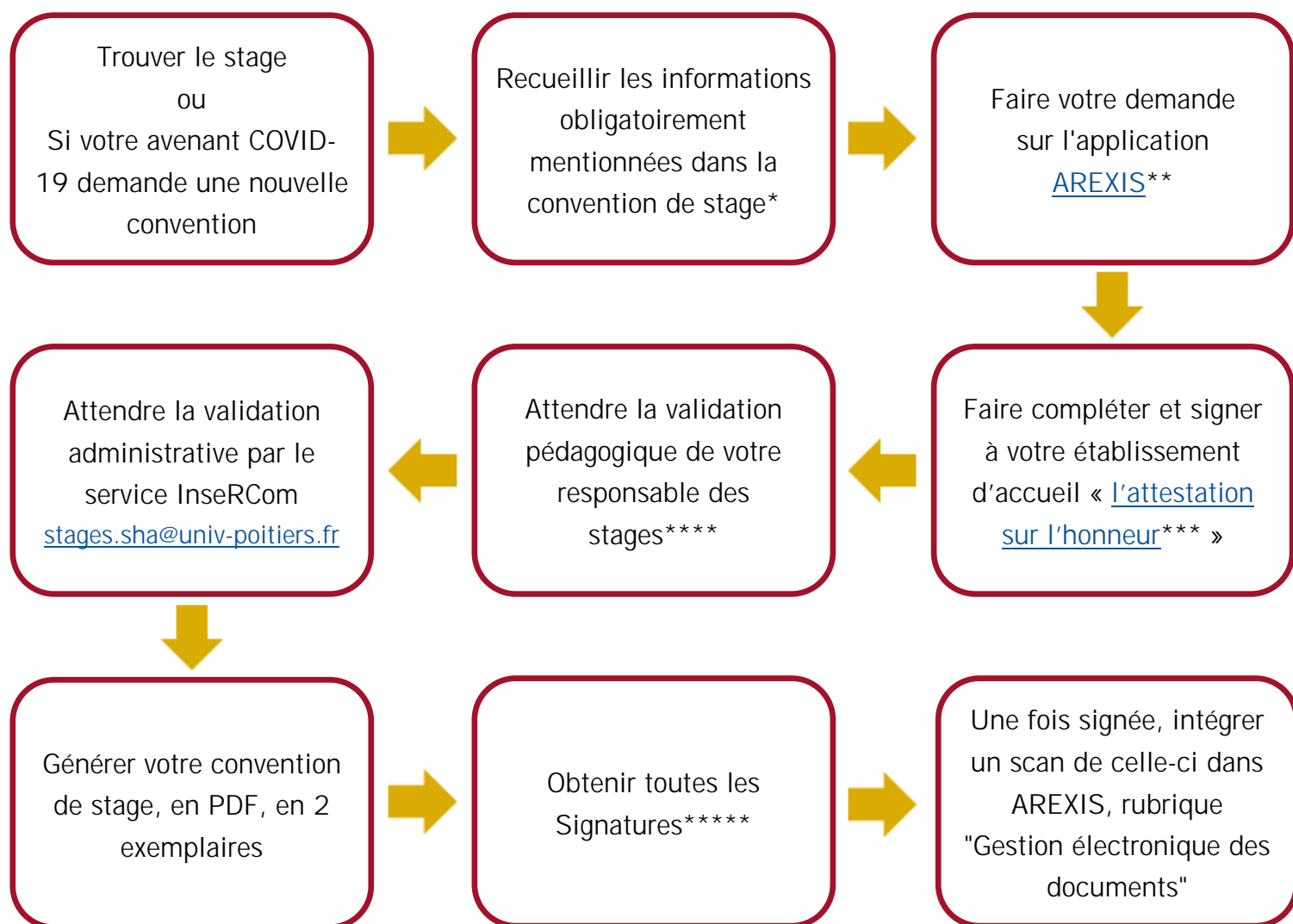


Procédure d'obtention d'une convention de stage crise sanitaire - COVID-19

A destination des étudiants de **Licences Professionnelles** et **Masters** (1ère et 2ème année)

Prévoir un délai de minimum 2 semaines entre la troisième et la sixième étape



*Aidez-vous de la fiche d'aide à la saisie d'une demande de convention de stage sur www.sha.univ-poitiers.fr, rubrique insertion professionnelle

**Accessible sur www.sha.univ-poitiers.fr, rubrique insertion professionnelle

*** Document disponible sur le site de l'UFR SHA, rubrique « stages—procédure »

**** L'enseignant-référent est nommé par le responsable des stages de votre formation

***** Prévoir un exemplaire pour vous et un pour votre établissement d'accueil

